



## LISTE DES TEMOINS

Deux témoins sont obligatoires (un pour chaque époux, les autres sont facultatifs)

	<u>Témoin 1</u> <u>du futur époux</u>	<u>Témoin 1</u> <u>de la future épouse</u>
Noms	.....	.....
Noms d'épouse	.....	.....
Prénoms (au complet)	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Profession (précise)	.....	.....
Domicile Commune	.....	.....
Département	.....	.....
Adresse	.....	.....
	.....	.....

	<u>Témoin 2</u> <u>du futur époux</u>	<u>Témoin 2</u> <u>de la future épouse</u>
Noms	.....	.....
Noms d'épouse	.....	.....
Prénoms (au complet)	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Profession (précise)	.....	.....
Domicile Commune	.....	.....
Département	.....	.....
Adresse	.....	.....
	.....	.....

**N.B.** : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe.

Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble.

Le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

# MARIAGE

\*\*\*\*\*

## DOCUMENTS A FOURNIR

- Extrait d'acte de naissance pour chaque époux (à demander à la Commune de naissance)
- Justificatif de domicile des époux.
- Certificat du Notaire s'il y a contrat de mariage.
- Copie du jugement de divorce ou extrait d'acte de décès.
- Extrait d'acte de naissance pour chaque enfant à légitimer.
  
- Feuille de renseignements à compléter.
- Liste des témoins à compléter.
  
- Copie d'une pièce d'identité des époux et de leurs témoins.